



Deux maisons en copropriété et ouverture dans mur porteur

Par **ecompiegne**, le 17/05/2012 à 15:26

Bonjour,
Les anciens propriétaires de la maison que nous avons achetée étaient frères. Ils ont coupé la maison familiale en deux lots pour se la partager. Pour contourner des frais de notaire, ils ont choisi de créer une copropriété pour ces deux moitiés de maison. Aucuns communs à part un partie de mur mitoyen.
Nous avons donc acheté notre maison de village en copropriété et annuler ce truc coûte un peu cher, c'est vrai.
Voici ma question : Je crois qu'il nous faut l'accord du copropriétaire pour lancer les travaux d'ouverture sur un mur porteur, au mois de juin.
Quelle est la façon la plus simple de procéder ?
Existe-t-il des documents types ?
Merci pour vos infos.
EC

Par **cocotte1003**, le 17/05/2012 à 19:45

Bonjour, vous allez avoir au moins une réunion annuelle de copropriété, à ce moment là vous présenterez votre projet pour acceptation. Il vous faudra très certainement l'avant d'un architecte pour évaluer la faisabilité du projet afin de ne pas le reste du bien en péril,
cordialement